Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 22 (1942)
Heft: 9

Artikel: La Journée des Suisses à l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889001

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

position des intéressés. Il est invité à fournir des indications exactes et complètes sur le but de son voyage, le lieu et la durée du séjour envisagé, le poste-frontière par lequel il entre en Suisse et celui par où il sortira. Il doit déclarer s'il est astreint au service militaire dans son pays d'origine et donner des références dans le pays où il demeure au moment du dépôt de sa demande ainsi qu'en Suisse. S'il ne désire que transiter, il doit dire si le transit sans arrêt est seul envisagé et comment la suite du voyage est assurée.

L'étranger auquel un visa a été délivré et qui n'a pas encore de permis est tenu de déclarer personnellement son arrivée à la police locale, dans un délai de vingt-quatre heures à compter du moment où il a franchi la frontière (dimanche non compris).

Le droit d'accorder ou de refuser à un étranger un permis de séjour ou d'établissement est exercé par les cantons. Mais, sous réserve de quelques exceptions, les décisions cantonales sont soumises à l'approbation de la police fédérale des étrangers.

Les cantons peuvent, de leur chef, prolonger d'un mois la durée maximum de résidence fixée par un visa, lorsque des raisons très sérieuses l'exigent, et s'il s'agit d'un étranger non suspect et dont le départ à l'échéance de la prolongation est certain.

*
* *

Grâce, notamment, au statut libéral des étrangers établis, la Suisse est en mesure de défendre les intérêts des Suisses demeurant à l'étranger lorsque ceux-ci sont atteints, malgré un long temps de résidence, par l'application de mesures visant à protéger la main-d'œuvre indigène, en rappelant que le possesseur du permis suisse d'établissement ne peut être touché par l'application de mesures analogues.

Sur un plan théorique, il est intéressant de faire un rapprochement entre le respect de la personne humaine qui forme l'armature du statut des étrangers en Suisse et celui de l'autorité cantonale qui est à la base de la constitution helvétique.

LA JOURNEE DES SUISSES A L'ETRANGER

La Suisse a essaimé dans le monde de nombreuses colonies. Une « Journée » organisée annuellement permet à ces Suisses établis à l'étranger de se retremper dans l'atmosphère nationale, de resserrer des amitiés que le temps rend plus lâches et de porter de vive voix leurs desiderata à la connaissance des Autorités fédérales.

C'est Neuchatel qui a reçu cette année les congressistes. En dépit des difficultés de communication, les participants étaient assez nombreux. Les circonstances prêtaient à cette réunion un caractère particulièrement émouvant. Mieux que les discours, le simple groupement amical de ces hommes vivant habituellement dans des conditions très différentes mettait en évidence le caractère essentiellement spirituel de la nationalité suisse.

Ce fut une journée si bien remplie qu'elle dura quarante-huit heures. Le 12 septembre, les délégués tinrent une séance au cours de laquelle ils eurent le loisir de faire un tableau de la situation de leur colonie et de présenter leurs désirs, leurs suggestions et leurs critiques. Ces rapports sont une source précieuse d'indications pour le Secrétariat des Suisses à l'étranger dont tous les orateurs se plurent à reconnaître la compétence et le dévouement.

Le dimanche 13 septembre eut lieu la réunion générale. De nombreux discours furent prononcés, parmi lesquels on remarqua particulièrement ceux de MM. Gut, Conseiller national, Rüegger, Ministre de Suisse, Vaucher, Journaliste et Administrateur de la Chambre de Commerce Suisse en France, et Etter, Président de la Confédération.

L'exposé de M. Vaucher était intitulé : « La mission internationale de la Suisse et les Suisses à l'étranger». Nous regrettons de ne pouvoir reproduire de larges extraits de cette allocution très vivante, en raison du manque de place. Les quelques passages suivants donneront cependant un reflet des idées exprimées par M. Vaucher. Définissant la position morale de la Suisse il parla en ces termes :

« On a cessé aujourd'hui de parler de la « petite Suisse ». Il semble que notre pays ait, du fait de la manière dont il a compris son rôle international, élargi tout à coup ses frontières, qu'il compte à côté de ses quatre millions d'âmes, toute une nuée d'habitants invisibles qui sont les anciens internés, les rapatriés, ceux qui de Suisse reçurent les premières nouvelles d'un être cher prisonnier dans l'un ou l'autre camp. Il y a maintenant autour de nos populations ces millions d'êtres humains qui souffrent et qui attendent de la Suisse la parole d'encouragement, les quelques mots des cartes écrites derrière les barbelés des camps non seulement d'Europe, mais d'Afrique et d'Asie et maintenant également des Amériques. Tout un climat moral est né, qui, dans le monde, a promu la Suisse au rôle de grande puissance spirituelle. Cela certes est pour nous un sujet de très vive satisfaction mais aussi de grave responsabilité. »

Puis M. Vaucher décrivit à ses auditeurs la Chambre de Commerce Suisse en France :

« Nous avons en France un organisme qui est devenu une puissance ; c'est la Chambre de Commerce Suisse en France, qui compte à l'heure actuelle plus de 4.000 membres, qui a des sections importantes à Lyon et Marseille, des correspondants à Avignon, Cannes, Le Havre, Limoges, Mazamet, Reims, Toulouse et Nice. Elle publie une Revue économique franco-suisse qui est, de loin, la plus importante publication de toutes les Chambres de commerce étrangères à Paris. Elle s'occupa tour à tour de toutes les régions économiques de la France dans leurs rapports avec la Suisse, fit sur chaque problème économique franco-helvétique des études détaillées. Elle a vu son budget atteindre près de deux millions de francs par an.

« Ce n'est certes pas une sinécure que d'être administrateur de la Chambre de Commerce Suisse à Paris. Cela exige un temps fou, cela vous oblige souvent deux ou trois fois par semaine à prendre part à des séances de commission, qui de cinq à sept heures, et parfois huit heures, vous contraignent à travailler des problèmes souvent ardus, tout cela par pur désintéressement, par simple devoir patriotique, sachant fort bien qu'aucune distinction ne viendra vous en récompenser et que nul, fort probablement, ne vous en saura aucun gré. En voyant souvent ces hommes d'affaires appartenant à tous les milieux économiques, dont le temps est si précieux, consacrer de si nombreuses après-midi, je me disais que seuls des Suisses étaient capables, par devoir patriotique, par notion de la grandeur du mot « servir », de faire montre d'un pareil dévouement aux intérêts généraux de leur pays, et de ne pas oublier, sous le ciel étranger, notre devise nationale « Un pour tous, tous pour un ». »